



Séparation Pacs occupation maison

Par Odile

Bonjour,
Pacsée depuis deux ans, mon conjoint a quitté la maison depuis un mois et demi, maison achetée ensemble il y a un an.
Nous allons mettre un peu de temps pour vendre la maison (travaux).
Dans la mesure où il est parti, puis je, en lui payant un loyer, jouir de la maison ? Ou peut-il exiger de garder les clés ?
Est-ce un notaire qu'il faut contacter pour connaître le montant du loyer ?
Puis-je dissoudre le pacs si il ne signe pas le document ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Dans la mesure où il est parti, puis je, en lui payant un loyer, jouir de la maison ? Ou peut-il exiger de garder les clés ?
Vous payerez une indemnité d'occupation car vous êtes également propriétaire indivis de ce bien. Dans ce cas changez les serrures.

Est-ce un notaire qu'il faut contacter pour connaître le montant du loyer ?
Un accord amiable peut suffire. L'indemnité est basée sur la moitié du loyer du marché (si propriété 50/50)
Par contre pour la vente il faut un notaire.
Faire des travaux n'est sans doute pas indispensable. Vous perdez du temps et de l'argent sans raison.

Puis-je dissoudre le pacs si il ne signe pas le document ?

Quel document ? Vous pouvez dissoudre seule le PACS à tout moment et sans justification.